



N<sup>o</sup> 002

Le 3 janvier 1990

## GROUPE SPÉCIAL ÉTABLI EN VERTU DU CHAPITRE 19 DE L'ACCORD DU LIBRE-ÉCHANGE

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui la nomination de trois Canadiens devant faire partie d'un Groupe spécial de cinq membres établi en vertu de chapitre 19 de l'Accord de libre-échange. Le Groupe a été mis sur pied pour revoir la décision du 6 septembre par la Commission de commerce extérieur des États-Unis dans l'affaire visant l'imposition de droits compensateurs sur les importations de porc canadien frais, réfrigéré ou congelé. La Commission a décidé qu'il y avait eu préjudice sensible. Un deuxième Groupe spécial a déjà été mis sur pied dans cette affaire pour examiner la décision définitive du ministère du Commerce américain concernant les subventions.

Simon Potter, David Tavender et John Whalley seront les trois membres canadiens au sein du Groupe spécial. Les membres américains seront Kathleen Patterson et Thomas Schaumberg. Le Groupe se réunira bientôt pour choisir son président.

Aux termes du chapitre 19 de l'Accord de libre-échange, l'examen judiciaire des ordonnances finales en matière de droits antidumping et compensateurs effectué par des tribunaux nationaux est remplacé, sur demande d'une des parties intéressées, par une procédure d'examen par des groupes spéciaux binationaux composés de cinq membres venant du Canada et des États-Unis. Chaque partie désigne deux membres et elles s'entendent sur le choix du cinquième. Avant la signature de l'Accord de libre-échange, ce cas aurait été présenté à une cour de justice américaine. Les conclusions du Groupe spécial sont exécutoires pour les deux gouvernements. Le Groupe devra rendre sa décision dans les 315 jours qui suivent la demande d'examen.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec:

Le Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
Tel.: (613) 995-1874